

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3522

commission principale : développement économique

objet : **Territoires partenaires - Lyon Vision Mode : soutien à l'association Partenariat metis**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Des territoires partenaires pour une métropole innovante

Une forte dynamique métropolitaine est aujourd'hui à l'œuvre sur un vaste territoire comprenant les agglomérations de Lyon et de Saint-Etienne, mais aussi le Nord Isère avec la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau et Bourgoin Jallieu, les agglomérations de Vienne, de Villefranche sur Saône, d'Ambérieu en Bugey et la plaine de l'Ain.

La construction de l'aire métropolitaine lyonnaise est stratégique, à la fois pour accroître le rayonnement et l'attractivité du territoire dans une compétition mondiale de plus en plus forte, et pour permettre un développement plus durable, des conditions de vie quotidiennes de qualité à tous les habitants.

Conscients de partager une communauté de destin, les élus des collectivités qui composent l'aire métropolitaine se sont engagés dans des démarches favorisant une vision commune, tout en reconnaissant les spécificités de chacun, notamment au sein de la RUL ou encore à travers la coordination des schémas de cohérence territoriale dans l'Interscot. Des évolutions institutionnelles sont en cours, pour renforcer la structuration multipolaire, comme l'adhésion de Givors et de Grigny à la Communauté urbaine ou la création d'une communauté d'agglomération dans le Nord Isère. Enfin, les territoires partenaires initient, dans une logique gagnant-gagnant, des projets de coopération concrets principalement dans les champs de l'économie, des déplacements et de la culture.

La Communauté urbaine et la ville de Bourgoin Jallieu sont territoires partenaires pour mener à bien, en partenariat avec le Conseil général de l'Isère, une action de coopération économique favorisant la compétitivité d'industries traditionnelles (issue de l'histoire du textile), implantées localement, à travers la création d'une plate-forme de diffusion de l'innovation technologique, appelée Metis, liée à de nouveaux matériaux (textiles, papiers).

Le projet Metis

Ce projet de plate-forme se fonde sur un partenariat entre cinq entreprises et le CEA de Grenoble (laboratoires d'électronique et des matériaux) qui réalise une grande part de recherche et développement. Les cinq entreprises sont :

- Siegl HTH (implanté dans la Communauté urbaine), marché du luxe,
- Sofileta, marché de la protection individuelle,
- Arjowiggins, marché du papier de sécurité,
- Piolat groupe Soggap, marché de la photogravure,
- Filatexor groupe Thuasne, marché du textile technique médical.

De par ses activités de recherche, Metis développe des liens étroits avec les universités et écoles d'ingénieurs lyonnaises : université Claude Bernard, Ecole centrale, Itch. Au niveau industriel, un partenariat est engagé avec le groupe Ciba (implanté à Lyon).

Pendant une première phase expérimentale, Metis a permis d'accélérer les transferts de savoirs et de savoir-faire entre les industriels et d'identifier les opportunités d'affaires en mixant les cultures propres à chaque secteur.

Une association a été créée : Partenariat metis, avec les cinq entreprises fondatrices pour piloter la plate-forme. Cette association permet d'établir les règles de fonctionnement entre industriels, notamment sur les questions de confidentialité et de propriété industrielle.

Au terme d'une année de fonctionnement de la phase expérimentale, des premiers résultats se dessinent :

- deux brevets sont en cours de dépôt,
- deux partenariats ont été établis avec des groupes de la chimie, notamment avec Ciba (Lyon),
- deux projets européens ont été initiés,
- un projet intitulé procédés pour l'électronique grande surface a intégré le pôle de compétitivité Minalogic : le projet Printronics, où Ciba est un partenaire important,
- cinq autres projets sont arrivés à maturité et nécessitent, pour engager une nouvelle phase de développement, la conception d'un atelier technologique. Ces cinq projets portent sur : l'énergie, l'instrumentation des substrats, les nanoparticules, l'électronique organique imprimée et le traitement de surface. Un de ces projets est intégré dans le pôle de compétitivité Techtera.

Le projet Metis doit entrer dans une deuxième phase de développement. Considérant que la politique d'innovation menée par Metis augmente significativement les besoins des entreprises par rapport à leur sensibilité aux risques et aux besoins de protection liée à leur activité et plus particulièrement à la recherche et développement initiée au sein de leur structure, il devient de ce fait nécessaire de mener une réflexion approfondie pour accompagner les entreprises.

En complément des actions de recherche-développement, l'association Partenariat metis mettra donc en place, en 2006 et 2007, des actions portant sur différentes problématiques : veille technique et stratégique, propriété industrielle, gestion de la confidentialité, stratégies de recrutement, etc. Ces actions seront prises en charge sur le budget animation de l'association, budget estimé à 410 K€.

En tant que territoire partenaire de Bourgoin Jallieu et dans le cadre de Lyon Vision Mode, la Communauté urbaine souhaite soutenir l'association Partenariat metis dans la mise en œuvre de ces actions complémentaires, pour la période allant de juillet 2006 à juillet 2007, à hauteur de 50 000 €.

Ce partenariat est formalisé à travers une convention entre la Communauté urbaine et l'association Partenariat metis.

Par ailleurs un protocole de partenariat sera signé entre la Communauté urbaine, la ville de Bourgoin Jallieu et le conseil général de l'Isère pour affirmer leur soutien à l'association.

Les objectifs de la convention entre la Communauté urbaine et l'association Partenariat metis (juillet 2006 - juillet 2007)

Les actions suivantes sont prévues :

- phase 1 : identification précise des besoins des entreprises (nature des différents risques) et information détaillée des partenaires sur les différents acteurs de l'intelligence économique. Cette phase se concrétisera par l'organisation de réunions mensuelles d'information avec les industriels et par l'organisation de deux séminaires thématiques avec le ou les partenaires externes,
- phase 2 : propositions d'intervention pour mener à bien des actions collectives, individuelles et des actions de partenariat. Ces propositions concerneront les thématiques suivantes : veille technique et stratégique, techniques de lobbying et utilisation des réseaux d'informations, propriété intellectuelle pour la gestion des brevets et des licences, protection des ressources de l'entreprise, recherche de renseignements ciblés sur les marchés de l'entreprise, stratégies de recrutement, gestion des accords de partenariat, etc.

Dans le cadre de ces actions, la Communauté urbaine constate que des collaborations entre Metis et le pôle de compétitivité Techtera sont déjà établies et souhaite qu'elles puissent se développer, dans la mesure où elles seront profitables aux deux parties dans le respect de leurs modes de fonctionnement respectifs.

L'évaluation de l'association Metis, pour les actions faisant l'objet de la convention, portera sur la mobilisation des entreprises lors des réunions mensuelles et des deux séminaires de la phase 1, et sur la formalisation de documents - outils de travail pour toutes les actions prévues dans la phase 2.

Le budget prévisionnel de la plate-forme (inclus budget de l'action) est de 1 090 000 €, hors valorisation des dépenses internes des entreprises (1 210 000 €) et du CEA (581 000 €) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution par la Communauté urbaine, en tant que territoire partenaire de Bourgoin Jallieu et dans le cadre de Lyon Vision Mode, d'une subvention annuelle (juillet 2006 - juillet 2007) à l'association Partenariat metis pour permettre l'animation de la plate-forme d'innovation, pour un montant de 50 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'association Partenariat metis, précisant le plan d'actions de l'association de juillet 2006 à juillet 2007.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine :

- exercice 2006 : montant de 25 000 € sur les crédits inscrits à la délégation générale au développement économique - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0862,

- exercice 2007 : montant de 25 000 € sur les crédits à inscrire au budget primitif de la délégation générale au développement économique - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0862.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,